

## La CPU inscrit les Comue et la parité de son bureau dans ses nouveaux statuts

Paris - Publié le vendredi 8 janvier 2016 à 17 h 26 - Actualité n° 59606 - Imprimé par ab. n° 13929

Les président(e)s de Comue, et non plus les seuls présidents d'université, peuvent être électeurs et éligibles dans les instances de la CPU. La Conférence a voté le 17/12/2015 la modification des statuts et du règlement intérieur, dont News Tank s'est procuré une copie. Dorénavant, le bureau de la CPU devra comprendre « au moins une femme et au moins un homme ». « La durée du mandat des membres du bureau est indépendante de l'échéance de leurs mandats respectifs dans les établissements », précise le nouveau règlement intérieur, voté en même temps que les nouveaux statuts.

« Nous avons également introduit de la souplesse en permettant au bureau de créer deux nouvelles commissions, sans toucher à celles en place », déclare Emmanuel Roux, président de l'université de Nîmes et de la commission juridique de la CPU, à News Tank le 08/01/2016. « L'objectif des autres changements est de moderniser nos statuts et de préciser certains points techniques, comme par exemple le départ prématuré du président en cours de mandat qui n'était pas prévu dans les précédents statuts. »

---

### Rôle et composition de la CPU

#### Objectif de la CPU

La CPU « a vocation à représenter auprès de l'Etat, de l'Union Européenne et des autres instances internationales compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche les intérêts communs des établissements qu'elle regroupe », prévoit l'article 2 de ses statuts.

Ses moyens d'action sont notamment :

- La mise en place de manifestations ;
  - La publication et diffusion de rapports, analyses et prises de position ;
  - La concertation avec les tutelles et partenaires ;
  - La signature de conventions et accords.

#### Membres de la CPU

- Les présidents d'universités ;
  - Les présidents des communautés d'universités et d'établissements ;
  - Les directeurs d'écoles normales supérieures ;
    - Les présidents ou directeurs des grands établissements ayant le statut d'établissement public à caractère culturel, scientifique et professionnel relevant de la tutelle exclusive ou partagée du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Les organes de la CPU

#### Le bureau de la CPU

## Composition

La CPU plénière choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau, composé d'un président, président de la CPU, et de deux vice-présidents, assumant les fonctions de secrétaire et de trésorier.

Le bureau comprend au moins une femme et au moins un homme. Il est élu pour deux ans, la durée du mandat des membres du bureau est indépendante de l'échéance de leurs mandats respectifs dans les établissements.

## Attributions

- Le président préside les séances de la CPU plénière ainsi que les réunions de la CP2U (nom donné au CA), dont il fixe les ordres du jour sur proposition du bureau ;
- Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile ;
  - Le président ordonnance les dépenses et les recettes ;
  - Le bureau recrute le délégué général qui dirige l'équipe permanente.

## Le conseil d'administration, nommé commission permanente, ou CP2U

### Composition

- Les trois membres du bureau, membres de droit ;
  - Les sept présidents des commissions, élus par les commissions et dont l'élection est ratifiée par la CPU plénière ;
- sept membres de la CPU plénière, élus par elle, lors du renouvellement du bureau ;
  - Un à deux autres membres pourront être élus comme suite à l'élection d'un président d'une ou deux nouvelle(s) commission(s).

### Attributions

- Administre l'association ;
  - Délibère sur les locations, acquisitions échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, doivent être approuvées par la CPU plénière ;
- Délibère sur l'acceptation des dons et legs ;
  - Délibère sur les aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts.

### Les commissions de la CPU

Les commissions instruisent les dossiers et préparent les positions de la Conférence dans le cadre des orientations définies par le bureau. Elles peuvent se réunir en tout ou partie pour traiter d'une question transversale, et aussi s'autosaisir de questions entrant dans leur domaine. Elles rendent compte de leurs travaux devant la CPU plénière, ou devant la CP2U. Chaque membre de la Conférence fait partie de deux commissions au moins.

Il est créé sept commissions le 17/12/2015 :

- Commission de la formation et de l'insertion professionnelle ;
- Commission de la recherche et de l'innovation ;
- Commission des moyens et des personnels ;
- Commission vie étudiante et vie de campus ;
- Commission des relations internationales et européennes ;
- Commission juridique ;
- Commission des questions de santé.

### L'assemblée générale, nommée CPU plénière

#### Composition

Tous les membres de la CPU.

#### Attributions

- Fixe la cotisation annuelle des membres ;
  - Décide de la radiation d'un membre pour non paiement ou pour faute grave ;
    - Admet un membre à titre dérogatoire sur proposition du bureau ;
      - Modifie les statuts sur la proposition de la CP2U ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose la CPU plénière ;
- Peut dissoudre l'association ;
  - Approuve les délibérations de la CP2U relatives aux questions immobilières.

## Conférence des Présidents d'Université



**Statut :** association Loi de 1901

**Composition :** une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

**Bureau (fin de mandat : décembre 2016)**

Jean-Loup SALZMANN, président

Gérard BLANCHARD vice-président

Khaled BOUABDALLAH, vice-président.

**Délégué général :** Denis Ehram

**Missions :**

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

**Moyens :**

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

**Conférence des Présidents d'Université**

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

**Xavier Teissedre**  
xavier.teissedre@cpu.fr  
CPU  
01 44 32 92 45  
xavier.teissedre@cpu.fr



**CONTACT**